

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels ATSS
Et de l'encadrement
DPAE 4**

Affaire suivie par :
Suleiman Leites
Tél : 01 57 02 62 20
Mél : ce.dpae4@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil

- Vu : la loi n°83-634 du 11 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Arrête

Article 1 :

La commission de recrutement 2024 des personnels ATSS pour le recrutement d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES) bénéficiaires de l'obligation d'emploi (B.O.E) est constituée comme suit :

Titulaires :

- **Suleiman LEITES**, chef de la DPAE 4, Président – Rectorat de Créteil
- **Coralie CASTILLE**, adjointe à la cheffe de la DPAE 2, Vice-présidente – Rectorat de Créteil
- **Mireille CARAISCO**, adjointe gestionnaire – LPO Claude-Nicolas Ledoux – Les Pavillons-sous-Bois
- **Laurence POITOUT**, correspondante handicap de l'académie de Créteil – Rectorat de Créteil

Suppléants :

- **Patricia SKORUPSKI**, adjointe à la cheffe de la DPAE – Rectorat de Créteil
- **Christine RESCOUSSIE**, agent comptable - LPO Pierre Brossolette- Le Kremlin Bicêtre

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines

Fait à Créteil,
Le 28 mars 2024


David BERAHA